

Décision

Générale

colonial

Décision n° 396 complétant la décision n° 331 du 28 mai 1942 qui fixe les soldes des okals, chefs de villages et cadis.

n° 396

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 548 du 31/07/1942

Date de publication
4 juillet 1942

Date du numéro
31 juillet 1942

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 31 du 28 mai 19-12 modifiant la décision n° 239 du 14 mars 1940 fixant les soldes des okals, chefs de villages et cadis

Sur la proposition du commandant de cercle d'Ali Sabieh.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. La décision n° 331 du 28 mai 1912 est complétée de la façon suivante : Après Awate Alihye : Hersi Askar, Issa Saad Moussé 585 francs. (Le reste sans changement.)

NOUAILHETAS.